

Assemblée Générale des adhérents au Plan Groupama Nouvelle Vie

8 JUIN 2022

Projet de procès-verbal

Membres du Comité de Surveillance :

Estelle POCHAT, Présidente
Roland JOLIVOT

Participaient également :

Ancelin CHAISE, responsable actuariat retraite individuelle, Groupama Gan Vie
Chantal COLOMBIER, responsable des relations avec les associations, Groupama Gan Vie
Jean-Claude GIOVANSILI, administrateur d'APERIA
Vincent ROUHIER, expert-comptable de l'association
Eric SCHOTT, chargé des relations avec les associations, Groupama Gan Vie

ORDRE DU JOUR

- I. Présentation du rapport de l'assureur sur l'équilibre actuariel et la gestion administrative, technique et financière du Plan Groupama Nouvelle Vie, après information du Comité de surveillance.....~~33~~
- II. Approbation du budget prévisionnel pour 2023~~55~~
- III. Questions diverses~~56~~

La séance est ouverte à 10 heures, sous la présidence d'Estelle POCHAT.

Estelle POCHAT

Je vous souhaite la bienvenue à cette Assemblée Générale du PERIN.

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux statuts de l'Association, pour vous présenter le rapport de l'assureur relatif au Plan Groupama Nouvelle Vie et soumettre à votre approbation le budget prévisionnel 2023 du Plan.

Selon l'article 39 des statuts de l'Association APERIA, un quorum de 1 000 adhérents ou 1/30^{ème} des adhérents au Plan est requis sur première convocation. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée est convoquée et délibère valablement sans condition de quorum. Pour l'Assemblée Générale Ordinaire, les délibérations sont prises à la majorité simple des votes exprimés.

Je constate que le quorum n'est pas atteint, puisque seulement 673 des 39 206 adhérents convoqués ont donné pouvoir à la Présidente. Seul un adhérent est présent. L'Assemblée Générale cesse donc immédiatement pour se réunir sur deuxième convocation ; aucune condition de quorum n'étant alors nécessaire. Cette Assemblée Générale peut valablement délibérer.

L'Assemblée Générale réunie sur première convocation est close à 10 heures 18.

L'Assemblée Générale réunie sur deuxième convocation est ouverte à 10 heures 20.

Estelle POCHAT

Nous allons poursuivre sans plus tarder l'Assemblée Générale Ordinaire. Je propose de vous en rappeler l'ordre du jour :

- Présentation du rapport de l'assureur sur l'équilibre actuariel et la gestion administrative, technique et financière du Plan Groupama Nouvelle Vie, après information du Comité de surveillance ;
- Approbation du budget prévisionnel 2023.

Ensuite, vous pourrez formuler vos questions.

I. Présentation du rapport de l'assureur sur l'équilibre actuariel et la gestion administrative, technique et financière du Plan Groupama Nouvelle Vie, après information du Comité de surveillance

Estelle POCHAT

Je donne la parole à Ancelin CHAISE, pour la présentation du rapport de l'assureur.

Ancelin CHAISE

Concernant les supports d'investissement, nous vous présentons les principales unités de compte (UC), sachant que c'est un produit qui propose à la fois une Gestion Libre qui est souscrite par une très faible minorité d'adhérents et une Gestion Pilotée.

Le support en euros des placements confiés par les adhérents sera cantonné au 31 décembre 2022, avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2022. S'agissant du portefeuille, le dispositif est en forte croissance avec un nombre de contrats en passe de doubler, sachant que plus de 98 % se situent en Gestion Pilotée, mode de gestion proposé par défaut aux assurés.

La prime moyenne annualisée est de près de 2 000 euros, ce qui est supérieur au montant enregistré par ailleurs sur d'autres contrats et au montant de la prime moyenne du marché qui est de 1 600 euros.

Moins d'1% des contrats sont assortis d'une garantie de prévoyance.

Plus de 80 % des cotisations encaissées sont en unités de compte pour un montant global de 130 millions d'euros. S'agissant des provisions mathématiques, nous enregistrons 76 % sur des supports en unités de compte.

Jean-Claude GIOVANSILI

Je constate que les transferts entrants sont de 61 millions d'euros. Ces contrats existaient-ils déjà ?

Ancelin CHAISE

Oui, soit ils existaient au sein du réseau soit il s'agit des contrats d'assurés détenus chez d'autres assureurs qui ont été transférés par la suite.

Jean-Claude GIOVANSILI

De quel type de contrat s'agit-il ? Peut-il s'agir de Perp ?

Ancelin CHAISE

Oui, il peut s'agir de Perp. La partie ne concernant pas le Perp est limitée à dix millions d'euros, sauf erreur de ma part. Il peut s'agir de contrats d'autres assureurs ou de contrats dits « Madelin ».

Jean-Claude GIOVANSILI

Il serait bon d'obtenir des détails sur la nature et l'origine des contrats entrants. Il serait gênant qu'il s'agisse essentiellement, par exemple, de contrats Groupama.

Ancelin CHAISE

Concernant les prestations, elles sont en hausse par rapport à l'an dernier, qui marquait les débuts du produit, et affichent un peu plus de 3 millions d'euros surtout sur des termes et des rachats anticipés. Nous constatons par ailleurs quelques transferts sortants. Ce montant sera amené à croître.

Les frais prélevés renvoient surtout à des chargements sur primes puisque l'encours est actuellement en construction. Les frais d'association restent marginaux par rapport aux autres poches.

A propos de la revalorisation du fonds euros, elle s'élève à 0,9 % en gestion libre, outre les 0,3 % supplémentaires pour tous les assurés en Gestion Pilotée, ce dernier élément intéressant la quasi-intégralité du portefeuille.

Les performances des quatre principales unités de compte sur une année montrent une situation satisfaisante sur la partie actions et une performance faible voire négative sur la partie obligations, en raison de la remontée des taux.

Estelle POCHAT

Je vous remercie, Monsieur CHAISE.

Première résolution :

« L'Assemblée générale prend acte de la présentation du rapport de l'assureur sur l'équilibre actuariel et la gestion administrative, technique et financière du Plan « Groupama Nouvelle Vie », après information du Comité de surveillance. »

La première résolution est approuvée à l'unanimité des adhérents présents et représentés.

II. Approbation du budget prévisionnel pour 2023**Vincent ROUHIER**

Nous vous présentons le budget prévisionnel 2023, qui sera mis au vote dans la foulée. A titre d'information, vous pouvez prendre connaissance du budget voté pour 2022 ainsi que la version mise à jour du budget 2022.

Nous constatons une forte progression des ressources compte tenu de la très bonne dynamique de souscription du PERIN, avec une prévision de ressources de 438 825 euros, et les emplois seront en ligne avec les éléments votés. La trésorerie finale prévisionnelle de 2022 serait de 773 608 euros.

Le budget 2023 prévoit des ressources de l'ordre de 310 000 euros, des emplois stables aux alentours de 102 000 euros et une trésorerie finale de 981 601 euros à fin 2023.

Avez-vous des questions ?

Estelle POCHAT

Je suppose que les emplois renvoient surtout aux convocations aux Assemblées Générales.

Vincent ROUHIER

Oui, à 60 %. En outre, l'impôt sur les sociétés représente 91 000 euros du budget 2022, contre 70 000 euros du budget 2023.

Deuxième résolution :

« L'Assemblée générale, après présentation par le Comité de surveillance du budget prévisionnel pour l'exercice 2023, approuve ce budget. »

La deuxième résolution est approuvée à l'unanimité des adhérents présents et représentés.

Troisième résolution :

« L'Assemblée générale confère tous pouvoirs à la Présidente pour accomplir toutes formalités légales et réglementaires. »

La troisième résolution est approuvée à l'unanimité des adhérents présents et représentés.

III. Questions diverses**Estelle POCHAT**

Je constate l'absence de questions diverses.
Je vous remercie et je clos la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures 45.